

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 47 (1911)
Heft: 30-31

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

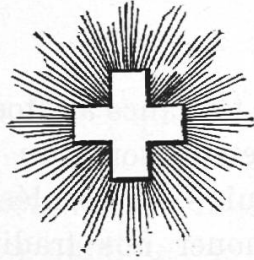
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

XLVII^{me} ANNÉE

N^o 30-31.



LAUSANNE

5 août 1911.

L'ÉDUCATEUR

(L'Éducateur et l'École réunis.)

SOMMAIRE : *De la tradition. — L'éducation des Américains. — Les promotions à Genève. — Revue annuelle de la Société suisse d'hygiène scolaire. — Société pédagogique vaudoise. — Chronique scolaire : Vaud. Berne. — Bibliographie. — PARTIE PRATIQUE : Langue maternelle. — Leçons de choses. — Dictées. — Quelques notions de bienséance et de bonne éducation. — Calcul oral. — Arithmétique.*

AVIS

Jusqu'au 16 septembre prochain, l'ÉDUCATEUR ne paraîtra que tous les 15 jours, mais donnera, en revanche, 24 pages au numéro.

DE LA TRADITION.

De nos jours, on parle beaucoup de tradition. Il semble que ce mot exerce un pouvoir magique au sein de quelques cénacles littéraires français et romands. On trouve que notre époque manque de principes capables d'unir et d'exalter nos forces nationales. Notre vie politique et sociale manque, paraît-il de suite et ressemble quelque peu à un navire désarmé, voguant sans but, au gré des vents. Et la cause de tous ces malheurs, c'est que depuis longtemps nous avons abandonné nos traditions.

En France, quelques académiciens de marque ont adopté l'étiquette traditionnaliste et ne descendent dans l'arène politique que pour réclamer les droits de la monarchie légitimiste. L'un d'eux, M. Paul Bourget, a trouvé des adeptes chez nous, son opinion est près de faire loi pour certains personnages dont le but est de don-

ner à notre politique une tendance aristocratique. A les entendre, nous n'avons qu'un moyen de sortir du dédale où nous sommes : considérer la période qui s'est écoulée depuis 1798 à nos jours comme une erreur, et renouer nos traditions précisément à cette date. Cependant nous ne devons pas oublier que la tradition est l'héritage du passé. Nous n'aurons pas le droit de faire des coupures dans notre histoire. Une telle époque, qu'on le veuille ou non, se place dans notre passé. Plus elle est rapprochée, plus son influence est grande. Si la révolution peut être considérée comme un désastre, comme une période de recul, il n'en est pas moins vrai qu'elle est toujours suivie d'une ère de progrès. Ce fut le cas pour la Révolution helvétique.

Chez nous, moins que partout ailleurs, nous ne pouvons considérer le mot de tradition comme synonyme d'unité. Un peuple formé d'éléments aussi divers, tant sous le rapport de la langue que de la religion, ne peut avoir une tradition unique. Il est évident que le citoyen vaudois a, à cet égard, une conception bien différente de celle du patricien bernois. Il en va de même pour le protestant et le catholique. Si quelques cantons suisses ont vu pendant longtemps fleurir l'oligarchie, d'autres ont maintenu, à travers les âges, les traditions démocratiques qui ont fini par l'emporter dans le pays tout entier. Le siècle de liberté qui s'est écoulé depuis la Révolution a été de beaucoup le plus prospère, grâce aux bienfaits du libéralisme jusqu'alors inconnu. A cela, on répondra qu'une évolution se serait faite tout de même. Nous n'en sommes pas bien sûrs. Il n'y a qu'à interroger l'histoire pour savoir que le patriciat bernois invitait — après la chute de Napoléon — ses anciens sujets vaudois et argoviens à rentrer sous son joug. Depuis la Révolution, le peuple a conscience de sa force et il est loin de croire que son avenir nécessite une restriction de ses droits. Cette conception tout aristocratique de la tradition nous paraît singulière puisqu'à l'origine l'idéal politique était la démocratie pure.

On en veut à la centralisation. Certes elle a des inconvénients, mais personne ne niera qu'ils sont compensés par de grands avantages. Sans la centralisation, l'armée suisse n'aurait jamais atteint le degré de perfection où elle se trouve actuellement; elle n'aurait

sûrement pas obtenu les éloges que lui décernent les milieux militaires étrangers. De même, l'école a largement profité de la centralisation. Sans vouloir restreindre l'initiative des cantons dans le domaine de l'instruction publique, le pouvoir fédéral a donné à celle-ci un nouvel essor par le moyen des subventions.

Il est téméraire d'affirmer que la jeunesse contemporaine éprouve un besoin de réaction. On ne remonte pas le courant. Qu'on le veuille ou non, il vous emporte. Les idées révolutionnaires ont eu, en un siècle, le temps de faire leur chemin dans le monde. Malgré tous leurs efforts, les gouvernements n'ont pu enrayer leur marche triomphante. Elles ont pénétré partout, durant ce siècle dont nous sommes les héritiers directs. C'est lui qui nous a transmis nos vraies traditions. Les hommes qui l'illustrèrent étaient bien les vrais traditionalistes puisque — repoussant le bas égoïsme du système oligarchique — ils jetèrent les bases de notre édifice social en s'inspirant, non seulement de la Révolution, mais encore et bien plus des principes qui firent, à l'origine, la force des Waldstættten.

Paul CHAPUIS.

L'ÉDUCATION DES AMÉRICAINS

M. Ernst von Wolzogen a publié dans la *Gazette de Francfort* du 11 juin une étude sur « l'éducation des Américains » dont voici l'essentiel :

On a remarqué que les jeunes couples élevaient mieux leurs enfants que les époux âgés, malgré la plus grande expérience de ceux-ci. Cette observation se confirme en sociologie en ce sens que les Américains, peuple jeune, et pour ainsi dire sans expérience, comprennent mieux les sentiments et les besoins de l'enfance et de la jeunesse. Notre vieux monde, courbé sous le poids d'une lourde tradition et conduit par le raisonnement, n'a pas l'optimisme, la vivacité, la spontanéité qui conviennent aux enfants et que possède l'Amérique à un haut degré.

L'Américain tient donc à ce que son enfant soit heureux, car il l'adore. D'abord, parce que les enfants sont un article rare, ensuite parce que cet enfant possède l'immense avantage d'être né Améri-

cain. Le Yankee est fier d'être Yankee et il tient à léguer tous les avantages que comporte la qualité d'Américain à sa progéniture. Malgré cela, l'Américain est néo-malthusien, et ne s'accorde guère que le luxe d'avoir deux enfants. Cela vient de la situation privilégiée dont jouit la femme dans l'Amérique du Nord. Objet très rare aux premiers temps de la colonisation britannique, l'heureux possesseur d'une jeune femme s'efforçait de lui procurer une vie agréable, et en échange du plaisir que lui causaient sa compagnie, sa grâce, sa beauté, il lui épargnait les rudes travaux. L'enfantement rentrant dans cette catégorie, on conçoit dès lors la faible natalité qu'on remarque en Amérique. Les privilèges dont jouit la femme font également que les époux se réjouissent autant de la naissance d'une fille que de celle d'un garçon — ce qui n'est pas le cas chez nous.

Les parents sont d'une patience étonnante envers leurs enfants : battre un enfant paraît brutal. Le petit Américain semble souvent indocile, irrespectueux et insupportable à l'Européen, mais cela tient à ce que les parents ne veulent ni restreindre son indépendance, ni étouffer sa personnalité.

L'école publique se divise en jardins d'enfants, *Common School* (école populaire ou primaire), *Grammar School*, *High-School*, et *Colleges* (universités). Le but principal de l'école enfantine, c'est d'inculquer le patriotisme à ces fils et filles d'Allemands, d'Italiens, de Slovaques, de Grecs, de Juifs russes, de Syriens et de Chinois fraîchement immigrés, afin de les persuader dès l'abord de l'indiscutable supériorité de tout ce qui est américain. La Constitution des Etats-Unis est apprise par cœur, comme étant le plus beau monument d'esprit démocratique — il est vrai qu'elle est un modèle de clarté, de sage et de noble humanité —. On étaié ce patriotisme par le récit des actions héroïques accomplies en Amérique. Naturellement, cette histoire *ad usum delphini* est souvent faussée par le nationalisme aveugle ou vaniteux. M. von Wolzogen se lamente et s'indigne de l'ingratitude américaine, qui ignore totalement les pionniers allemands qui transportèrent leurs forces, leur savoir et leur énergie sur le Nouveau Continent ! A ce propos, il fait remarquer que les enfants mentent beaucoup moins en Amé-

rique que chez nous, non par vertu, mais parce que les adultes les y contraignent moins souvent aussi : point de réprimandes et de punitions pour un petit écart, point de mines sévères et de menaces de correction pour un acte de turbulence ou un accroc à l'étiquette.

On comprend qu'il soit difficile de faire régner la discipline parmi des jeunes républicains dressés en liberté. A ce sujet, on raconte qu'une jeune institutrice, désespérant de venir à bout d'une bande de sauvages galopins, leur laissa le libre choix de nommer un président, un vice-président parmi eux, bref, un nombre de magistrats suffisant pour s'administrer eux-mêmes. Et voilà que grâce au bon sens inné de cette jeunesse, le plus sage fut acclamé président et le plus robuste vice-président. L'histoire ajoute que l'éloquence du président et les poings non moins persuasifs du vice-président amenèrent tous les élèves à la raison. Les associations d'élèves ne sont pas seulement tolérées, mais encouragées, car elles initient les écoliers à la vie publique. Du reste, point d'imitation de ces codes bachiques, puisqu'aussi bien les étudiants eux-mêmes les ignorent.

L'école populaire joue un rôle éducatif non seulement à l'égard des enfants, mais par contre-coup sur leurs parents, quand ceux-ci sont de récents immigrés. Au retour de l'école, l'enfant apprend à son père et à sa mère les bribes d'anglais qu'il vient de s'inculquer, notions d'hygiène et de propreté dont les émigrants européens et asiatiques n'ont parfois qu'une vague idée.

L'école, en Amérique, est indépendante de l'Etat et de l'Eglise. Entendez par là que la commune entretient, surveille et administre seule l'école ; l'enseignement religieux en est banni absolument : c'est l'affaire des parents et des diverses *denominations* (églises, sectes). Par contre, l'influence politique se fait vivement sentir à l'école, mais l'Américain n'y voit aucun danger. L'éducation étant gratuite — on fournit aux élèves livres, cahiers, plumes, etc. — le budget de l'instruction publique est très élevé. Ainsi en 1906, la ville de New-York consacra 150 millions de francs, soit 22 pour cent de son budget, aux dépenses scolaires.

Dans les *Grammar-Schools* (écoles secondaires), on enseigne avant tout les langues étrangères, de préférence le français. Dans

les *High-Schools* (lycées, gymnases), on s'occupe de la culture générale, très étendue, très générale, il est vrai, mais d'une façon très superficielle aussi. Depuis l'âge de 14 à 18 ans, on présente ainsi aux jeunes gens un aperçu de toute la science qui leur permet de s'orienter suivant leurs goûts. Au *College*, c'est-à-dire à l'université, l'étude livresque ne cesse pas, non plus que les leçons apprises par cœur et les interrogatoires, ni les examens et les devoirs écrits. Ce système dure jusqu'à ce que l'étudiant ait pris son grade, c'est-à-dire acquière son premier titre académique de *Bachelor of Arts*. Ce ne sont que les *Postgraduates*, les jeunes bacheliers aspirant au titre de docteurs, qui étudient enfin d'après les méthodes scientifiques.

L'éducation en commun, mixte, comme nous l'appelons, contribue beaucoup à conserver aux Américains cette jeunesse d'esprit et de cœur dont ils jouissent si longtemps. Le jeune Américain ne passe ni par la période de l'orgueilleux mépris, ni par celle du désir mal contenu de la puberté pour l'autre sexe, ni par celle du cynisme qui succède aux expériences de l'amour vénal. La jeune Américaine ne connaît pas non plus la sottise et la niaiserie du *backfish*, ni les malsaines rêveries romanesques. Garçons et filles sont bons camarades qui ne se font pas faute de railler leurs défauts, mais aussi de respecter et d'estimer leurs qualités mutuelles. Bien entendu, ces relations intersexuelles n'ont lieu qu'entre ceux que rapprochent le rang et la position sociale. Il est vrai que ce libre commerce entretient chez les jeunes filles une confiance un peu hardie qui leur apprend tous les artifices du flirt, dont les limites sont difficiles à tracer. A part cet inconvénient, personne ne met en doute que la coéducation des sexes crée chez les jeunes gens une chasteté et une pureté de sentiments et d'idées remarquables.

M. von Wolzogen n'a jamais rencontré d'Américain qui ne considérât ses années d'école comme le plus beau temps de sa vie. En terminant son étude, l'auteur propose de procéder à des *échanges d'étudiants* entre l'Europe et l'Amérique. Ce serait plus utile et plus fructueux que les échanges de professeurs qui sont à la mode. Ces échanges d'étudiants se feraient par grande quantité et aux frais de l'Etat.

W. M.

LES PROMOTIONS A GENÈVE

Chacun sait que les promotions à Genève revêtent le caractère d'une vraie solennité nationale. Le Conseil d'Etat y assiste en corps et le Chef du Département de l'instruction publique a pour habitude d'y prononcer toute une série de discours-programme. Comme on devait s'y attendre, M. le Conseiller d'Etat Rosier y a fait, comme de coutume, de bonne et saine pédagogie, en même temps qu'une haute leçon de patriotisme éclairé.

A l'Ecole supérieure de jeunes filles.

« Votre rôle grandit dans la société ; vous devez être dignes de le remplir. L'idéal serait d'acquérir certaines fortes qualités sans rien perdre de votre sensibilité et de votre charme. Ce serait aussi de développer en vous le sens de la solidarité. Tolstoï disait à son lit de mort à ceux qui l'entouraient : « Il y a sur la terre des millions d'hommes qui souffrent ; pourquoi êtes-vous là tous à vous occuper de moi seul. » Voilà un grand exemple d'abnégation et de force morale : se vouer aux tâches communes, préférer les grands intérêts de la vérité et de l'humanité à son repos et son bonheur ; c'est dans ce renoncement qu'on trouve la véritable joie, qui est intérieure.

Dans les destinées d'un peuple, la force matérielle n'est rien sans la force morale, et, cette vertu, qui peut la donner si ce n'est la femme ? Comme on l'a dit, n'est-ce pas la mère qui met dans notre cœur les premiers sentiments, dans notre cerveau les premières idées, qui nous fait à son image, qui nous marque de son indélébile empreinte ? Et qui ne voit alors que de la femme dépend le sort de la famille et, partant, celui de la nation elle-même ? »

L'organisation de l'école, la portée de son enseignement lui valent, comme nous l'avons constaté, la faveur publique. Mais cette sympathie générale, elle la doit aussi à l'esprit qui règne à l'école, un esprit de sérieux, de haute moralité, de tolérance. C'est ainsi que nous comprenons l'éducation nationale des jeunes filles, tout entière tournée vers les préoccupations pacifiques et morales. C'est en ce sens que nous attendons beaucoup du progrès de l'enseignement féminin pour le bien de notre pays. »

Au Collège.

Le Collège : école de culture générale et de culture du caractère. — Sans doute le Collège est avant tout, par ses programmes, une école de culture générale. C'est le port tranquille d'armement où le jeune homme se munit, pour le voyage de la vie, de connaissances dans les divers domaines de la pensée. Il a pour office, suivant l'expression de Lavissee, de transmettre à l'humanité qui va vivre l'héritage de l'humanité qui a vécu.

Mais le Collège doit être aussi une école de culture du caractère. A cet égard, il doit compléter, coordonner, systématiser, pour ainsi dire, l'œuvre de la famille. Dans toutes les branches, l'enseignement peut avoir une tendance éducative. Il faut faire connaître au jeune homme ses devoirs envers sa famille, la patrie et la société. Il faut en faire un homme de volonté et aussi un homme sociable.

A ce propos, nous devons vous faire part des plaintes qui nous sont parvenues au sujet d'une diminution générale du respect, de la politesse de la part des jeunes gens. Il ne s'agit pas spécialement des élèves du Collège; l'observation a une portée générale, et elle n'émane pas, croyez-le bien, d'hommes pessimistes et moroses, ne comprenant pas et n'aimant pas la jeunesse, tout au contraire. Ce manque de respect se manifeste dans la rue, dans les tramways, où des jeunes gens se font prier pour céder leur place à une dame ou à un homme âgé, dans les salles de spectacles, etc. Le fait qu'au Grand Conseil la proposition a été présentée d'inviter le Conseil d'Etat à édicter un règlement sur la discipline extérieure, sur la conduite des jeunes gens en dehors de l'école, ce fait, dis-je, est certainement un signe des temps. Le respect de la part des jeunes gens est la reconnaissance par eux de la supériorité que l'expérience de la vie donne aux personnes plus âgées. Faut-il rappeler que la modestie, la réserve, le sentiment des convenances sont des qualités qu'on aime tout particulièrement à rencontrer chez la jeunesse?

La tolérance, vertu civique. — Oui, le Collège, et je n'en sépare pas, cela va sans dire, l'Ecole professionnelle, doit être une école de culture du caractère, une école de respect, et de plus une école de tolérance et de solidarité.

Ecole de tolérance! Les études que vous faites vous ont appris que la vérité, le bien, comme le fait observer l'éminent philosophe Boutroux, sont des objets trop grands, trop riches d'éléments divers pour pouvoir être embrassés par un seul individu. Ainsi, il peut se trouver une valeur réelle dans des sentiments et dans des conceptions qui s'écartent des nôtres. La tolérance envers les opinions de nos semblables n'est donc pas de la condescendance, de l'indulgence; c'est un devoir strict, une nécessité.

C'est la communion des consciences dans l'effort commun pour réaliser un idéal qui dépasse la puissance d'un seul, et qui demande le plus d'ouvriers possible.

C'est un devoir et j'ajoute un devoir de patriote. Nous vivons à une époque où les idées les plus contradictoires se font jour, se heurtent et se mêlent avec une infinie complexité. Lequel de nous peut se vanter de posséder la vérité absolue? Je ne suis pas de ceux qui médisent de notre temps, bien au contraire,

et, soit dit en passant, l'histoire de l'aviation, si courte et cependant si féconde en héros et en martyrs, donne un éclatant démenti à ceux qui reprochent à notre génération de manquer d'énergie et de courage. Mais on doit reconnaître que, dans une nation moderne, le choc des idées, la diversité des principes religieux et politiques s'opposent à l'existence d'une unité morale au sens où on l'entendait autrefois, c'est-à-dire fondée sur la conformité des croyances et des sentiments.

Toutefois, il est un principe qui peut grouper tous les membres de la communauté ; ce doit être le respect, un respect égal de toutes les opinions sincères. Selon le mot très juste d'Emile Faguet, l'unité morale d'un pays moderne, c'est la diversité morale respectée par tous. C'est donc la tolérance dans le sens le plus élevé du mot ; c'est la liberté de penser et de sentir ; la liberté, source de tout progrès. Ce sera à vous, jeunes gens, de faire de ce pays, où les crises politiques et religieuses ont passé comme des vents d'orage, une Genève unie et apaisée, dont les citoyens quelles que soient leurs tendances, sauront se donner la main pour travailler d'un même et viril effort aux tâches communes.

L'éducation que vous avez reçue vous aidera puissamment dans cette œuvre, mais à la condition que vous gardiez précieusement l'esprit du Collège, c'est-à-dire cet esprit de bonne et saine camaraderie et aussi ce sentiment que vous ne devez pas vivre en isolés, que vous faites partie d'une collectivité dans laquelle se fondent les volontés individuelles et s'adoucissent les contrastes.

Genève et la Confédération. — Cette bonne volonté réciproque, cet esprit de confraternité, qui doivent être notre guide dans nos rapports avec nos concitoyens de Genève, doivent aussi présider à nos relations avec nos Confédérés. Vous avez appris par l'histoire les raisons profondes que nous avons de les aimer. Avec tous les cantons, les relations économiques, le commerce intellectuel, les amitiés que nous entretenons ont de lointaines origines.

C'est avec Fribourg que Genève a conclu son premier traité de combourgeoisie et les Genevois du XVI^e siècle appelaient les Fribourgeois les « anciens pères et protecteurs de la cité ». Qui pourrait oublier que ce sont des Fribourgeois qui, au moment où la terreur régnait à Genève, donnèrent une sépulture au corps du grand martyr Philibert Berthelier ! Que ne devons-nous pas aux Bernois qui ont été pour Genève les protecteurs puissants des bons et des mauvais jours ? N'est-ce pas avec Berne et plus tard avec Zurich, que Genève a signé le traité d'alliance qui l'a mise si longtemps à l'abri du danger ! Et le canton de Vaud, n'est-ce pas là qu'au XVII^e siècle fut organisé le corps de troupes qu'on appelait le « Régiment du secours de Genève », et qui, fort de 600 soldats, était prêt, à première réquisition, à défendre notre cité ! Et Soleure, ne nous souviendrons-nous pas toujours que ce sont des soldats de ce canton qui, avec un contingent fribourgeois, ont débarqué au Port-Noir, le 1^{er} juin 1814, pour consacrer l'union indissoluble de Genève à la Suisse ! Et le Valais, ne fut-il pas question à plusieurs reprises, au XVI^e siècle, de conclure avec lui un traité d'alliance, et n'en avons-nous pas reçu, en 1815, une lettre pleine de sentiments fraternels, que notre Chancellerie conserve précieusement, et par laquelle ce canton exprime le bonheur qu'il ressent de l'entrée de Genève dans la Confédération ! Et Neu-

châtel, n'est-ce pas un officier de ce canton, Fritz Jeanneret, qui, en 1860, composa le beau chant: « Neuchâtel et Genève », dont le refrain est devenu populaire :

Si Genève, au jour des alarmes,
Devait souffrir de l'étranger,
Neuchâtel reprendrait les armes
Pour la sauver, pour la venger.

Conservez la mémoire de ces événements, chers élèves, car la patrie est faite de ces souvenirs et de ces amitiés. Foi profonde et inébranlable dans l'union fédérale, confiance absolue dans l'avenir de la démocratie, tels doivent être, jeunes gens, les deux principes essentiels de ceux qui aspirent au noble titre de citoyens de Genève.

Réunion annuelle de la Société suisse d'Hygiène scolaire

C'est à Genève que la Société suisse d'Hygiène scolaire a célébré son 12^{me} anniversaire, les 13 et 14 mai dernier.

La première assemblée générale, dans l'Aula de l'Université, sous la présidence de M. le Dr Cristiani, a été ouverte par une allocution de M. le Conseiller d'Etat W. Rosier, chargé du Département de l'Instruction publique. Après avoir exprimé la satisfaction de la population genevoise de voir les associations de notre pays tenir leurs assises à Genève, ville frontière qui représente l'esprit national suisse tout en cherchant à acquérir la sympathie de l'étranger, il a dit entre autres : « Les hygiénistes s'occupant d'éducation, et les éducateurs de leur côté, en s'inquiétant d'éducation, méritent la reconnaissance de la population. Le canton de Genève vient d'organiser un service d'Hygiène scolaire et ce travail est dû à l'intelligente initiative de M. le Dr Cristiani auquel nous tenons à rendre ici un hommage public, a dit M. Rosier. A ses côtés sont ses collaborateurs dévoués, MM. les Drs Rillet et Naville qui s'occupent de l'inspection des écoles et des classes d'anormaux.

« La Société suisse d'Hygiène scolaire, en se consacrant aux progrès sanitaires de l'école, aux questions si douloureuses de l'enfance moralement abandonnée ou retardée, et même au rôle de la femme au foyer domestique, remplit une tâche utile au premier chef et prépare l'avenir. On comprend de mieux en mieux la relation qui existe entre la santé, la circulation sanguine, la nutrition et le travail intellectuel. Le paresseux, l'anormal doivent être traités physiquement et physiologiquement et non pas réprimandés seulement. Les cours, les publications, les congrès de la Société d'Hygiène ont une très grande influence sur la vie des citoyens. De son côté l'Etat a le devoir de s'occuper de la santé physique de la jeunesse.

L'instruction étant obligatoire, les parents peuvent exiger de l'Etat des conditions saines d'instruction et notamment l'apport aussi grand que possible des trois éléments nécessaires à la santé : l'air, la lumière et l'eau.

« Ainsi tous les progrès de la dernière décade, tels que installations de cuisines scolaires, douches, salles d'anormaux, colonies de vacances et surtout l'ins-

pection médicale des écoles, qui a enrayé plus d'une épidémie et sauvé la vie de nombreux enfants, sont-ils les indices d'un excellent avenir. »

Cette allocution très applaudie a été suivie de la communication de M. le Dr Cristiani sur le *Casier sanitaire des Ecoles*. Après avoir montré d'une façon des plus intéressante, avec fiches mises en circulation à titre de démonstration pratique, l'honorable président du Comité d'organisation de l'assemblée a préparé les conclusions ci-après :

1. Dans les grandes agglomérations urbaines, surtout là où existe un Bureau d'Hygiène et où l'inspection médicale des Ecoles doit être confiée à un grand nombre de médecins, il est nécessaire de centraliser les rapports de ces médecins-inspecteurs pour étudier comparativement la marche hygiénique des différentes écoles et pour apporter un remède aux déficiences constatées.

Cette tâche peut être grandement facilitée par la création d'un *Casier sanitaire des Ecoles*.

2. Le *Casier sanitaire des Ecoles* est un registre dans lequel sont consignés, chaque année, pour chaque école, d'une manière succincte mais complète, tous les renseignements d'ordre hygiénique concernant les bâtiments scolaires, la santé des élèves, la fréquentation de l'école, l'éviction des écoliers et en général toutes les mesures prises dans le courant de l'année (réparations, désinfections, etc.)

3. L'étude de ces différents registres, spéciaux pour chaque école, permettra de comparer la marche hygiénique annuelle des différentes écoles, et la comparaison des résultats d'une année, avec ceux des années précédentes, montrera les améliorations obtenues ou indiquera celles qu'il faut s'efforcer d'obtenir.

4. Le *Casier sanitaire des Ecoles* est en quelque sorte le journal sanitaire de l'Ecole; il donne pour ainsi dire instantanément tous les renseignements nécessaires sur les conditions hygiéniques des écoles et permet d'instituer des rapports faciles avec les autorités exécutives, en renseignant constamment celle-ci sur les relations entre les différents édifices scolaires et l'état de santé des enfants qui les fréquentent.

M. H. Baudin, architecte à Genève, et auteur de l'important ouvrage : « *Les constructions scolaires en Suisse* », a ensuite parlé des nouveaux bâtiments scolaires du canton de Genève. Il a entretenu l'assemblée des améliorations introduites en général dans la répartition des locaux scolaires, leur orientation et a déclaré cependant que le problème pourtant essentiel de la ventilation et du chauffage n'est pas encore suffisamment élucidé.

M. le Dr F. Rilliet, médecin scolaire de la ville de Genève, a présenté de son côté un tableau très complet des OEuvres genevoises de protection de l'enfance. Chacun des participants à la réunion recevra prochainement le texte imprimé de ces deux communications.

Le soir, une réunion familière, au programme des plus variés et des plus captivants, a eu lieu dans la salle des Amis de l'Instruction. La gymnastique rythmique et la callisthénie, deux sœurs appartenant à la même famille, l'une voulant rester fille du peuple et l'autre cherchant de pénétrer dans les classes privilégiées, ont été présentées avec démonstrations pratiques fort intéressantes. Que

tous les spectateurs aient acquis la conviction de voir là un enseignement destiné à révolutionner profondément ce qui se fait dans le domaine de la gymnastique, c'est ce qu'il ne paraît pas possible d'affirmer. Mais néanmoins, une fois de plus, il a été permis d'applaudir aux efforts du maître J. Dalcroze pour donner à la musique sa vraie place dans le développement physique et artistique de l'enfant.

La seconde journée a été consacrée tout d'abord à la séance administrative, sous la présidence de M. le Dr Schmid, directeur du Bureau sanitaire fédéral, et qui dirige la marche de la société depuis sa fondation.

Les comptes, présentés par M. le Dr Arnold, de Zoug, rapporteur de la commission de vérification, ont été approuvés avec vifs remerciements.

L'assemblée de 1912 aura lieu à Winterthur et sera surtout consacrée à cette importante question de législation, la juridiction pour enfants.

Dans la seconde assemblée générale figurait à l'ordre du jour la question des concierges scolaires. Le premier rapporteur, M. le Directeur des Ecoles de Lausanne A. Schnetzler, a malheureusement été empêché de venir développer lui-même ce sujet. Les conclusions qu'il avait présentées ont été adoptées dans leur ensemble, entre autres celles-ci :

« Les autorités doivent veiller à l'instruction des concierges au point de vue de l'Hygiène scolaire.

« Le médecin des Ecoles donnera à cet égard les indications nécessaires.

« Il sera élaboré un Règlement détaillé prévoyant spécialement les services de nettoyage, aération, ventilation, chauffage par les concierges. »

L'assemblée a fait sienne une proposition du second rapporteur, M. le Dr Zollinger, de Zurich, d'après laquelle les gratifications prévues en faveur des concierges seront remplacées par un traitement suffisant et en rapport avec les obligations de leur charge.

Les instructions utiles pour les concierges sont de toute actualité au moment où l'on arrive un peu partout à interdire le balayage des salles d'écoles par les enfants, ceux du concierge mis à part. En tous cas, même dans les écoles rurales, où le nettoyage des salles par les enfants n'est pas près de disparaître, de telles instructions pourront servir.

Un rapport d'une portée considérable a été ensuite présenté par M. le Dr Streit, de Berne, sur la question suivante :

Quels postulats y a-t-il lieu de formuler au point de vue de l'hygiène de la jeunesse lors de la revision de la loi sur les fabriques?

Au nombre de ses conclusions, nous pouvons citer :

1. En protégeant l'enfance et la jeunesse, l'Etat se protège lui-même et assure son avenir. Les droits de l'Etat sont au-dessus des exigences temporaires de l'industrie et priment même les droits des père et mère.

Il suit de là, et ceci est de nos jours reconnu presque partout, que l'Etat a le droit de veiller au développement et à la santé des enfants de l'un et de l'autre sexe et d'édicter en cette matière des lois protectrices.

2. Les lois futures devraient fixer à 15 ans l'âge avant lequel il est interdit

d'employer des enfants dans les fabriques. Cette défense pourrait aussi être insérée dans les lois cantonales sur l'instruction publique.

Des conventions internationales, dont la Suisse aurait à prendre l'initiative, devraient restreindre de plus en plus le travail des enfants.

3. Les enfants occupés dans les fabriques étant encore dans leur période de croissance, il est nécessaire de vouer une sollicitude particulière à leur alimentation. Les grandes usines devraient pourvoir à ce que les enfants qui ne peuvent pas prendre leur repas à la maison, reçoivent une bonne nourriture dans des pensions de la fabrique ou réfectoires populaires.

M. Bastian, inspecteur des fabriques du canton de Genève, a rapporté en français sur la même question.

Qu'il nous soit permis, en terminant, d'attirer l'attention sur le désir bien légitime exprimé de voir la Société d'hygiène scolaire recruter de plus en plus d'adhérents dans la Suisse romande. L'année dernière, la qualité de membre de cette association a permis de recevoir, outre les Feuilles d'Hygiène scolaire, qui paraissent dix fois par année, le volume des Annales ayant 830 pages de texte, et cela pour une cotisation de fr. 5.

Le Répertoire des Prescriptions d'Hygiène scolaire, en vigueur dans tous les cantons suisses, avec le supplément contenant ce qui a été adopté de 1902 à 1909, et dont l'auteur est M. le Dr Schmid, doit se trouver dans la bibliothèque de tout homme d'école.

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE VAUDOISE

Arrivé au terme de son mandat, le Comité sortant de charge à Montreux a transmis le 16 juillet une bonne partie de ses pouvoirs à ses successeurs. Parmi les attributions qui lui incombent, celle de correspondant vaudois à l'*Educateur* va passer à d'autres mains.

Avant de poser la plume comme tel, je tiens à remercier ici très cordialement tous ceux qui ont contribué à faciliter ma tâche et en particulier la Rédaction de l'*Educateur*. Celle-ci a toujours accueilli avec une extrême bienveillance toutes les communications que le correspondant vaudois lui a transmises. Les encouragements et les conseils de M. le Rédacteur en chef m'ont été doublement précieux. Ils ont agrémenté une besogne parfois ardue et délicate, et ils ont stimulé une activité et un rouage importants de notre Association. S'il y a eu d'autre part des lacunes et des omissions, elles ont été involontaires et il faut les imputer non à une

ignorance voulue et à un parti-pris de ma part, mais à l'imperfection qui est le lot de la nature humaine.

Cela dit, la correspondance vaudoise à l'*Educateur* va échoir à un collègue qui n'est pas un inconnu pour nos lecteurs. Nul doute que mon successeur, M. Adrien Dumuid, instituteur à Bassins, ne continue, en le développant encore, le service qui lui a été dévolu dans le nouveau Comité. Je prie donc mes collègues et collaborateurs de lui transmettre dès aujourd'hui tout ce qui concerne la partie vaudoise et en prenant congé — non sans une certaine mélancolie — de tous ces amis connus et inconnus, je souhaite à mon successeur plein succès dans ce travail parfois malaisé, mais intéressant.

Puisse cette nouvelle période 1911-1914 qui marquera pour l'*Educateur* le cinquantenaire de son existence, être féconde en bons résultats pour notre Fédération romande, pour notre chère S. P. V. en particulier et notre vaillant organe officiel.

Yverdon, le 17 juillet 1911.

H. GAILLOZ.

Avis

Les délégués de districts, ainsi que tous les membres du corps enseignant vaudois qui auraient des communications à transmettre, concernant la chronique scolaire, sont priés de les envoyer directement au correspondant cantonal, *Adrien Dumuid, instituteur à Bassins.*

CHRONIQUE SCOLAIRE

VAUD. — **Société pédagogique vaudoise.** Le nouveau Comité, élu au dernier congrès de Montreux, a pris possession des pouvoirs, remis par l'ancien, dans une séance tout intime, dimanche 16 juillet, à Lausanne. Après une courte délibération, il s'est définitivement constitué comme suit :

MM. Justin Magnenat, à Oron, président.

Oscar Jan, à Lausanne, vice-président, rédacteur du *Bulletin*.

Auguste Golay, à Molondin, secrétaire.

Auguste Böhy, à Montreux, caissier.

Adrien Dumuid, à Bassins, correspondant à l'*Educateur*.

Les comptes, non encore bouclés, à cause de retards occasionnés par le congrès de Montreux, seront vérifiés et transférés au nouveau caissier très prochainement.

Et maintenant, avant de commencer notre nouvelle tâche, qu'il nous soit

permis de rendre encore hommage au Comité sortant de charge, pour la façon distinguée avec laquelle il a conduit les destinées de notre chère S. P. V.; en de si bonnes mains, elle ne pouvait que prospérer et c'est ce qu'elle a fait pendant ces trois dernières années. Il est vraiment regrettable que nos statuts ne nous permettent pas de réélire au moins une partie du Comité, car lorsqu'on a réussi à mettre la main sur des hommes de tact et de volonté, il serait aisé de les conserver au pouvoir. Mais passons ! puisque la chose n'est pas encore possible et arrivons au Comité nouveau-né. Il ne se fait aucune illusion et sait quelle tâche il assume ! D'importantes questions concernant le personnel enseignant sont dans l'air, attendant une solution favorable ; il faudra les mener à chef et continuer à conduire sûrement la barque qui nous est confiée. Nous ne voulons pas reculer ; au contraire, nous nous mettons joyeusement à l'ouvrage, sachant que nous pouvons compter sur la confiance et l'appui de notre haute autorité scolaire, ainsi que sur vous tous, chers membres de notre Société. Nous irons de l'avant, agissant avec tact et prudence, mais fermement décidés à maintenir haut notre drapeau et à prendre courageusement la défense de tout ce qui nous paraîtra juste, utile au corps enseignant et à la cause de l'école. Nous continuerons l'œuvre commencée par nos prédécesseurs, nous inspirant souvent de leurs conseils et de leur sage politique. Et si malgré tout, la barque dévie un peu de sa route, vous vous souviendrez que nous ne sommes que des hommes et qu'un peu d'indulgence nous est nécessaire, surtout dans les débuts. Ce que nous pouvons vous dire encore, c'est que tous les membres du nouveau Comité ont solidairement conscience de la difficulté de leur tâche ; mais, pour avancer, ils marcheront unis, la main dans la main, et ils s'occuperont individuellement et collectivement des vrais intérêts du corps enseignant vaudois.

En avant donc ! Nous comptons sur vous, chers amis, comptez aussi sur nous ; serrons les rangs et regardons avec confiance vers l'avenir ; il y a encore de beaux jours en perspective !

A. DUMUID.

BERNE.—Neuveville. L'inauguration du monument élevé à la mémoire de M. Jules Riat a eu lieu le dimanche 9 juillet, au cimetière de Neuveville. Après avoir consacré plusieurs années de sa vie à l'enseignement, Jules Riat est décédé à Neuveville où il remplissait les fonctions de président du tribunal.

Le monument a été remis par M. Piquerez, maître secondaire de Bonfol, à la municipalité de Neuveville qui l'a reçu par son adjoint, M. Pschiffeli. M. Billieux, instituteur à Séprais, M. l'abbé Membrez, curé retraité à Delémont, et M. le doyen du Landeron ont encore adressé quelques paroles émues à l'assemblée.

H. GOBAT.

**** Evillard.** — La vente de la récolte des cerisiers de l'allée au-dessus du village, plantée, il y aura bientôt trente ans par les écoliers sur l'initiative et sous la direction de leur instituteur, M. Aufranc, a produit 161 fr. 40. Le produit de la vente a été versé comme les années précédentes au fonds des courses scolaires.

H. GOBAT.

BIBLIOGRAPHIE

1. *Histoire de Crésus*, par Hérodote. traduite du grec par Charly Clerc. Ouvrage édité par le « Foyer solidariste », St-Blaise 1911, prix fr. 0.20.
2. *Histoire vraie. Les deux vieillards*, par L. Tolstoï, traduction nouvelle. Même maison d'édition et même prix.

Pour familiariser la jeunesse avec les grands écrivains de l'antiquité, ainsi qu'avec les littératures modernes, le « Foyer solidariste », de St-Blaise, publie des extraits de leurs œuvres sous forme de livraisons à fr. 0,20 ou fr. 0,40 la pièce. Ces publications, imprimées sur fort beau papier, sont élégamment reliées ; elles renferment, en guise de préface, une bibliographie de chaque auteur. Elles seront utiles à l'écolier qu'elles prépareront aux études classiques ; elles intéresseront aussi l'adulte ; elles charmeront le vieillard.

Le premier de ces opuscules est le résumé de l'histoire de Crésus, roi de Lydie, qui voulait être proclamé « le plus heureux des hommes » et qui oubliait de compter avec l'adversité.

La deuxième livraison nous offre deux récits touchants du comte Tolstoï, ce grand cœur, qui voulait ouvrir les âmes à la bonté, au dévouement. La nouvelle *Les deux vieillards*, écrite en un style simple, mais vivant, bien à la portée des plus jeunes écoliers, permettra au maître de faire une intéressante lecture en classe.

E. ALLAZ.

Leçons pratiques de sciences physiques et naturelles. Cours supérieur. P. Ledoux. — Paris. Hachette & Cie, 1 vol. illustré, in-16, cartonné, 440 pages. — Prix 1 fr. 80.

Le premier souci de l'auteur, en composant les *Leçons pratiques de sciences physiques et naturelles*, a été de s'inspirer des indications du programme officiel français de l'enseignement des sciences physiques et naturelles au Cours supérieur des écoles primaires.

La méthode suivie dans l'élaboration de cet excellent volume est la méthode expérimentale. M. P. Ledoux s'est astreint constamment à cette règle : « partir d'un objet qu'on peut voir et toucher, d'un fait concret qu'on peut observer, d'un phénomène qu'on constate, d'une expérience qu'on exécute. » Mis ainsi en présence de la nature, l'élève s'intéresse plus vivement, comprend mieux et réfléchit plus sûrement.

Le côté pratique de l'ouvrage n'a pas été négligé : toutes les applications que comporte chaque leçon au point de vue de l'hygiène, de l'économie domestique, de l'agriculture, des arts industriels, y sont détaillées ; en outre, toutes les leçons sont suivies d'un questionnaire, de résumés et de nombreux devoirs à traiter par écrit. Ajoutons qu'un grand nombre de figures illustrent le texte et aident à sa compréhension.

Bon volume qui sera bien à sa place dans la bibliothèque scolaire.

Gve. A.

PARTIE PRATIQUE

LANGUE MATERNELLE

Phonétique et épellation.

J'ai lu avec une vive satisfaction l'article signé « Nausicaa », dans l'*Educateur* du 24 juin dernier sur la vraie place de la phonétique dans l'enseignement de la lecture. Je suis heureux de voir comment une institutrice « qui blanchit sous le harnais », comprend et applique les conseils donnés en préface de *Mon premier Livre*. On ne saurait trop insister sur les judicieux avis de notre vaillante collègue, quant aux rôles respectifs de la phonétique et de l'épellation.

Un mot de réponse cependant à la critique relative au petit nombre de syllabes que renferme le manuel en question.

Si ce livre offre d'abord des mots et des phrases, c'est qu'il veut être avant tout concret et intéressant. Mais l'importance de la syllabe comme élément constitutif des mots n'a pas échappé aux auteurs et à la Commission des manuels. On a groupé en colonnes toutes les syllabes au fur et à mesure qu'elles arrivent dans le cours méthodique et, pour éviter aux institutrices la peine de les écrire, comme aux élèves celle de les chercher à la fin du manuel, le Département de l'instruction publique a consenti à publier des tableaux muraux de grandes dimensions, auxquels on recourra toutes les fois que l'élève hésitera dans la lecture des mots; ces tableaux de syllabes ont été annoncés déjà dans la première édition et leur apparition ne saurait tarder beaucoup.

U. B.

LEÇONS DE CHOSES

par P. Jaccard et P. Henchoz.

Degré intermédiaire.

Vocabulaire expliqué à l'usage des maîtres.

Voilà trois ans que les élèves du degré intermédiaire des écoles primaires vaudoises utilisent un manuel de leçons de choses. Tous les maîtres ont pu se faire une opinion sur la valeur et l'utilité de cet ouvrage. Une appréciation assez généralement répandue dans le corps enseignant affirmé qu'il n'est pas à la portée des élèves, mais ce qui est incontestable, c'est sa valeur scientifique.

Le maître qui aura voulu faire connaître *les choses* par une étude livresque est bien à plaindre; il aura sans doute constaté l'inutilité de ses efforts. Mais celui-là sera satisfait des résultats obtenus qui aura considéré ce livre comme un guide, une mine de renseignements; qui, dans les appellations des choses, n'aura parlé que de celles réellement constatées par les enfants.

La leçon de choses ne doit pas être apprise dans le livre; elle peut être lue *très lentement* deux ou trois fois.

Dans le vocabulaire de ces leçons, il y a des mots qui nécessitent, de la part du maître, l'utilisation fréquente du dictionnaire, s'il veut bien être à la hauteur

de son sujet. Afin de rendre si possible quelque service à nos collègues, nous nous proposons de publier dans l'*Educateur* un *Vocabulaire expliqué* que nous avons préparé pendant ces trois dernières années et dont la source des éclaircissements se trouve principalement dans le *Dictionnaire des mots et des choses*, de Larive et Fleury. Nous adopterons un ordre dont chacun, pensons-nous, comprendra facilement le motif.

1^{re} année.

La dent de lion

Capitule (du l. *capitulum*, petite tête). Groupe de fleurs qu'on prendrait pour une fleur unique. — *Ligule* (du l. *lingua*, langue). La corolle irrégulière d'un demi-fleuron. Dans les composées il existe des fleurs à corolle régulière et en forme de tube qu'on appelle *fleurons* et des fleurs à corolle irrégulière ou *demi-fleurons*. La *ligule* est une languette constituant à elle seule presque toute la corolle du demi-fleuron. — *Visqueux*, qui poisse; syn. gluant. — *Inflorescence*. Disposition des fleurs sur la tige qui les porte. — *Stimulant*, qui excite, qui donne de l'ardeur, de la vivacité. — *Contusion*. Meurtrissure produite par un choc, par un instrument *contondant* (qui blesse par écrasement, qui fait des contusions), mais sans plaie. — Plante *vivace* (du l. *vivere*, vivre), qui vit longtemps. — *Feuilles radicales*, qui naissent dans le voisinage de la racine. — Propriétés *toniques* (qui fortifient l'action des organes), *diurétiques* (qui font uriner) et *apéritives* (l. *aperire*, ouvrir).

La renoncule

Acre (l. *acer*). Qui a une saveur piquante et brûlante. Fig. Paroles âcres. Syn. acide, aigre, acerbe. — *Gaine*. Partie inférieure de certaines feuilles qui forment comme un tuyau autour de la tige. *Etui*, fourreau de petite dimension: gaine d'un poignard. — *Dessication* (l. *siccus*, sec). Action de priver une substance de l'eau qu'elle contient. — *Alcaloïde* (*alcali* + g. *eidos*, forme). Toute matière végétale ou animale douée de propriétés analogues à celles des alcalis: morphine, nicotine, quinine, urée, etc. Les alcaloïdes végétaux sont de violents poisons. — *Alcali* (arabe *al* + *cali*, nom de la *salsola soda*, plante marine d'où l'on tire la soude). La *salsola soda*; sa cendre. Toute substance analogue à la soude. En chimie, l'alcali forme des sels avec les acides. — *Alcali volatil*, l'ammoniaque.

La sauge des prés

Aisselle. Se dit de l'angle que forme avec la tige d'une plante un rameau, une feuille. Le dessous du bras, près de l'épaule. — *Nectar*. Liquide contenu dans un *nectaire* (tout organe glanduleux qui est un appendice de la fleur et qui sécrète un liquide sucré, le *nectar*, dont les insectes, et surtout les abeilles, se montrent très friands). Boisson des dieux: Hébé et Ganymède versaient le nectar dans la coupe des dieux. — *Aromatique* (g. *arôma*, parfum). Qui est de la nature des *aromates* (substance végétale qui a une odeur agréable et pénétrante). — *Essence*. Huile aromatique très subtile qu'on obtient par la distillation:

essence de térébenthine. Espèce, nature des arbres d'un bois, d'une forêt. — *Condiment*. Assaisonnement: le poivre est un condiment. — *Stomachique*. Qui appartient à l'estomac. Qui est bon pour l'estomac. — *Macérer*. Soumettre à la *macération* (opération qui consiste à laisser séjourner un corps solide dans un liquide froid, de sorte que les parties solubles passent dans ce liquide. Fig. Austérités, mortifications, jeûnes). — *Mites*. Nom vulgaire de plusieurs insectes: mites du fromage, des étoffes. — *Teignes* (s. f.). Genre d'insectes qui rongent les étoffes. Maladie contagieuse du cuir chevelu. — *Cosmétique*. Qui embellit la peau, qui entretient les cheveux, les dents, etc.

Le marronnier

Miniature. Fig. Chose, personne jolie dans sa petitesse. Sorte de peinture très fine qui se fait avec des couleurs délayées à l'eau gommée. — *Bourre*. Poils de certains animaux. Duvet des bourgeons. — *Visqueux*. Qui poisse. Syn. gluant. — *Elytre* (g. *elutron*, étui). Ailes extérieures des insectes coléoptères, lorsqu'elles ont la forme de *gaine* ou d'*étui*. — *Pourpre* (l. *purpura*). S. m. Couleur d'un beau rouge tirant sur le violet. — *Fécule*. Substance blanche que l'on extrait de certains végétaux comme la pomme de terre, le maïs, etc. Syn. amidon, dextrine. — *Feuilles digitées*, découpées en forme de doigts. — *Feuilles réunies en panicule* (l. *panus*, fil de tisserand). Longue grappe de fleurs composée d'un axe primaire ou rachis portant des axes secondaires d'où partent des axes tertiaires ou même quaternaires, que termine une fleur. L'inflorescence de l'avoine est une *panicule*.

Le tilleul

Liber. Ensemble de lamelles ou de feuilletés très minces qui constitue la partie la plus profonde de l'écorce, celle qui entoure le bois proprement dit des végétaux ligneux et qui n'en est séparée que par ce que l'on appelle la *zone génératrice* ou *cambium*. On prétend que, dans les temps primitifs, on se servait pour écrire du liber du tilleul. — *Corymbe* (g. *chorumbos*, grappe de fleurs). C'est un groupe de fleurs dont le pédoncule commun ou axe principal, assez court, donne naissance à des pédoncules ou axes secondaires qui partent à peu près du même niveau et arrivent tous à la même hauteur, c'est-à-dire dans un même plan horizontal où ils se terminent par une fleur. Parfois les axes secondaires portent des axes tertiaires, etc. Les fleurs du *sureau* sont disposées en *corymbe*. Les fleurs d'*aubépine* aussi. — *Sudorifique* (l. *sudor*, sueur + *facere*, faire). Qui provoque la sueur. — *Migraine* (g. *hèmi*, demi; *kranion*, crâne). Douleur qui occupe seulement une partie de la tête.

Le platane

Palme (l. *palma*, paume de la main). Branche de palmier. — *Palmé*. Qui ressemble à une main dont les doigts sont écartés. — *Feuille palmée*, dont les nervures partent en rayonnant du sommet du pétiole. — *Lobe* (g. *lobos*, morceau). Découpe dans le limbe d'une feuille. Partie d'un organe séparée des autres par des sillons, des échancrures: les lobes du foie, du cerveau. — *Chaton*. Groupe de fleurs unisexuelles, réunies sur un axe qui se détache tout d'une pièce

du rameau sur lequel il naît. — *Globuleux*, qui se présente sous la forme d'une petite boule. — *Fleurs monoïques* (prfx. *mono* + *g. oikia*, maison). Se dit d'une plante qui porte sur un même pied des fleurs staminées et des fleurs pistillées distinctes ; le melon, le noisetier sont des plantes monoïques.

A. MERMINOD.

SOUVENIRS D'UN MAITRE D'ÉCOLE ALLEMAND

M. F. Dumur a traduit pour la *Bibliothèque universelle* les *Souvenirs d'un maître d'école allemand*, de F. Polak, inspecteur scolaire. Nous en avons tiré une série de charmantes dictées qui intéresseront vivement nos élèves. C'est avec impatience qu'ils attendront *la suite au prochain numéro*.

DICTÉES

Degrés intermédiaire et supérieur

Dans la grange.

I. Les gamins prenaient leurs ébats dans la grange, faisant leurs trouées dans la paille et s'y ébattant mieux encore que les souris.

Les échelles craquaient sous les pieds de cette bruyante jeunesse, et d'une main à l'autre voltigeaient les bottes de paille. Tout au haut de la grange était établi sur les poutres un échafaudage pour le foin. C'était là que grimpaient les petits garnements pour s'en précipiter, la tête la première, sur le plancher du bas, capitonné d'une forte couche de paille.

Le jeu durait depuis longtemps, mais nul ne s'en montrait fatigué, bien que les visages fussent en feu, les cheveux ébouriffés et les habits hérissés d'aiguilles paillues.

REMARQUES. — *Garçons*, gamins, garnements sont synonymes. *Souris*, souriceau, souricière ; *souris*, n. m., un petit rongeur ; *souris*, n. m., sourire ; je souris. *Craquaient*, faisaient un bruit sec. *Voltigeaient*, inversion. *Bottes*, gerbes. *Etabli*, établie, p. p. ; il établit. *Echafaudage*, plancher élevé ; *échafaud*, faire remarquer le tableau de Gleyre, Davel à Vidy. *Grimpaient*, inversion. *Capitonné*, rembourré. *Ébouriffés*, en désordre. *Hérissés*, de hérisson. *Paille*, paillasse, paillason.

PONCTUATION : On met un point à la ligne lorsqu'on passe d'une idée principale à une autre idée : La paille trouée, les échelles, l'échafaudage, durée du jeu. *La tête la première*, entre deux virgules ; on pourrait supprimer ces mots.

— Faire le compte-rendu oral ou écrit de la dictée. Même travail pour les suivantes.

II.

Au plus épais de la bande, petit garçonnet de quatre ans, je prenais part à l'exercice et y jouais mon rôle aussi bien que pas un. Grimpé sur la longue échelle qui allait jusqu'au faite du toit, je m'y mis à cheval sur une botte de paille, me disposant à descendre la pente. — « Gare de devant, je me lance ! »

m'écriai-je, prêt à franchir les trente pieds qui me séparaient du sol. — « Arrête ! » me cria un frère plus âgé, tu vas te tuer, de si haut ! — « Gare ! » fis-je néanmoins, donnant des éperons à ma monture.

La bande joyeuse s'éparpilla, au bas, en voyant filer le cavalier avec la rapidité de l'éclair.

Un enfant comme moi a bien deux yeux pour distinguer le sel du beurre, mais non pour mesurer une distance.

Du plancher sortaient, longues d'un pied, les têtes des poutres d'une bergerie attenante. Les plus âgés sautaient avec adresse par-dessus, en décrivant un arc de cercle pour ne pas s'y heurter.

REMARQUES. — *Garçonnet, fillette* ; nommez d'autres diminutifs. *Exercice, e* devant *x* ne prend pas d'accent ; donnez des exemples. *Et y jouais*, le pron. pers. *je* est sous entendu. *Le faite* et non la frête ; *la fête*, réjouissance ; *festin, festoyer, festival*. *Je m'y mis*, expression peu harmonieuse, à éviter dans la composition. *Gare*, lieu de départ et d'arrivée des trains ; interjection pour avertir de prendre garde à soi. *Trente* avec *e* ; *quarante, cinquante*, etc., avec *a*. *Fis-je*, inversion ; je fis, avec *s*. *Éparpiller*, disperser. *Cavalier*, cavalerie, cavale, cavalcade. *Au-dessus, par-dessous*, un tiret. *Heurter*, frapper. Après les interjections, mettre ! . Le pied a trois décimètres.

L'accident.

III

Mais moi, dans ma simplicité, je m'abandonnai sur ma gerbe à ma seule pesanteur, suivant la ligne droite.

Un craquement ! un cri ! la botte de paille vole à droite, le garçonnet à gauche, sur le sol dur et nu. Le silence s'est fait soudain. Je reste gisant à terre, aussi immobile que ma gerbe. Les enfants regardent bouche bée, reprennent haleine, se penchent sur moi, m'appellent, me disent de me lever, soutiennent ma tête ; mais pas un mot, mes yeux demeurent obstinément fermés comme les volets clos d'une maison inhabitée, et un petit filet de sang se fraie seul un passage à travers la grange.

— Regarde ! du sang ! s'écrient les enfants effrayés, et quelques-uns d'entr'eux décampent à la hâte. Le fils d'un voisin, plus courageux, court enfin à la maison :

« Grand-père, le petit Fritz est tombé du fenil, et est étendu dans la grange ; le sang coule, mais cela ne lui fait pas mal, il ne dit rien ! »

REMARQUES. — *Je m'abandonnai*, exemples pour distinguer le passé défini de l'imparfait *Nu*, autrefois *nud*, nudité, dénudé. *Gisant*, couché ; *ci-gît*, là est couché. *Béante*, ouverte. *Clos*, de clore, fermer ; *clôture* ; *clos*, champ entouré d'un mur, d'une haie, etc. ; *closeau, closerie*, petit clos ; *cloison*, séparation légère. *Frayer*, tracer ; reproduction des poissons ; se convenir, s'accorder, aller ensemble. *Décamper*, partir du camp, se sauver. *Grand-père* ; grand'mère,

grand'maman, grand-oncle, grand'tante. *Et est étendu*, pour *et il est* ; éviter tous ces *et*. *Cela*, sans accent ; cette faute revient très souvent ; l'accent devrait être toléré.

IV

Le grand-père et le père sont assis près de la table, occupés à leur travail de tailleurs. Ils laissent tomber leur ouvrage et se précipitent dehors.

Je suis encore là, gisant comme je suis tombé. Le petit filet de sang s'échappe du menton et coule toujours sur le plancher de la grange. Les grosses joues sont pâles comme le marbre.

Les enfants, autour de moi, me tiraillent et me questionnent anxieusement, me disant de me lever, que le sang remplit ma blouse, que si le père le voit, les coups ne manqueront pas. Mais pour cette fois, le petit Fritz ne paraît pas craindre le bâton.

Le grand-père me relève. Comme une pauvre fleur fanée, je ballotte d'un côté et de l'autre. Il me prend sur son bras ; je pends là, flasque comme un habit. « Le pauvre petit s'est assommé, crie mon père. Et vous, les grands, vous étiez là ! En même temps, il empoigne mes deux frères jumeaux. Vous le laissez grimper et ne l'empêchez pas, mais attendez ! » et tous deux reçurent sur les joues un à-compte qui les fit reluire d'un pourpre vif.

REMARQUES. — *De tailleurs*, avec *s* ; ils sont deux. *Leur ouvrage*, pour le travail. *Là*, adv. de lieu ; dans ce lieu-là. *Anxiété*, tourment d'esprit. *Ballotter*, agiter en divers sens. *Flasque*, mou ; sans force, sans vigueur. Rien d'étonnant que le fils d'un tailleur compare le corps évanoui à un habit. *A-compte* ou *acompte*, nom masculin. Somme payée en déduction du compte ; *à compte* (sans tiret), loc. adv. : Voici dix fr. à compte. *Pourpre*, rouge. Montrer pourquoi on a mis un point à la ligne après dehors. Il s'est passé un certain temps jusqu'au moment où le gamin a été relevé.

V

Tout comme les souris, la marmaille s'éclipse dans les jardins et les maisons, tandis que la grange reste plongée dans un silence de mort.

Mais bientôt la maison s'emplit de lamentations. J'étais là, couché sur les genoux de la mère, qui épiait en vain un regard de mes yeux éteints.

Dans la chambre se pressaient, curieux et compatissants, tous les voisins, et chacun donnait de bons conseils.

Le père trempa une éponge dans du vinaigre de poiré bien chaud et en humecta la blessure, qui du menton s'entrebaillait comme une porte ouverte jusqu'à la bouche. Enfin, un tressaillement douloureux contracte mon visage. Un gémissement s'échappe avec effort de ma poitrine, les yeux s'ouvrent et se referment.

— Tenez ! il revient à lui ! s'écrie-t-on tout à l'entour.

Fixes, les yeux de la mère sont attachés sur les yeux de l'enfant. Enfin, ceux-ci s'ouvrent tout grands, et je cherche à me lever,

Dieu soit béni ! soupire la mère, il vit encore !

REMARQUES. — *Marmaille*, troupe de petits enfants ; *marmot*, petit garçon. *S'éclipse*, disparaît. *La mère épiait*, de *épier*, observer secrètement ; *épier*, se former en épi. *Poiré*, jus de poire. *Humecter*, rendre humide. *Enfin*, pour finir ; *afin*, pour que. *Les yeux sont fixés*. *Tout grands*, tout est adverbe, entièrement. Enfants, dans dix ans, vous serez tous grands. *Béni*, bénie ; *bénit*, bénite ; il bénit ; il a béni. *Chacun* donnait ; chacun est singulier. *Soupir*, respiration forte et prolongée, produite par la douleur, le plaisir, la peur, la crainte.

(A suivre.)

L. J. M.

QUELQUES NOTIONS DE BIENSÉANCE ET DE BONNE ÉDUCATION

Les visites.

Beaucoup de personnes de condition modeste renoncent à faire des visites, sous prétexte que celles-ci sont inutiles et occasionnent une perte de temps. Elles sont nécessaires cependant pour resserrer les liens de la parenté et de l'amitié ; personne ne peut vivre seul et il fait bon, dans les jours heureux ou dans les temps d'épreuve, avoir des amis qui vous expriment leur affection ou leur sympathie, qui vous apportent des félicitations ou des condoléances.

Toute visite, sauf celle d'inférieur à supérieur, doit être rendue ; si elle ne l'est pas, il faut s'abstenir de la renouveler, à moins qu'on ne vous présente une excuse valable et qu'on ne vous exprime avec insistance le désir de vous voir.

Les visites doivent être courtes : quinze à vingt minutes suffisent pour une visite de convenance ; celles que l'on fait par amitié durent plus longtemps, mais il faut savoir se retirer aussitôt que la conversation languit ou que l'on se sent importun.

C'est un acte de politesse et de déférence envers ses hôtes de soigner sa mise.

Si on nous fait attendre, il n'est pas bienséant de feuilleter les albums et les livres, ou de toucher aux bibelots qui ornent la pièce.

Si l'on entre dans une chambre où plusieurs personnes se trouvent déjà, il faut se diriger d'abord vers la maîtresse de maison et la saluer la première, avec déférence, puis on s'incline devant les autres. Tendre la main est un signe d'égalité ou d'amitié condescendante : un jeune homme ou une jeune fille n'offriront donc jamais leur main les premiers. Il est difficile à un adolescent de prendre une attitude aisée en visite. Il faut s'asseoir sans raideur, ne pas s'appuyer au dossier de son siège, ne pas croiser ou allonger les jambes ; un jeune homme ne plantera pas son chapeau sur sa canne, qu'il doit, du reste, laisser au vestibule ; il ne le posera pas non plus sur un meuble ou par terre ; une jeune fille n'enlèvera pas ses gants ; elle prendra un maintien modeste, et évitera soit un air léger, qui peut la faire mal juger, soit un air sentimental et mélancolique, soit trop de sérieux, ce qui paraît facilement être du dédain.

Puis il faut posséder l'art d'écouter, de savoir suivre une conversation peu intéressante ou même ennuyeuse sans bâiller, sans montrer de lassitude, même en simulant l'intérêt. Il ne faut pas interrompre la personne qui parle, ne pas détourner la conversation lorsque celle-ci s'élève, et éviter tout sujet qui peut

amener un trop vif conflit d'opinions. Il faut répondre ni trop haut, ni trop bas et éviter toute expression vulgaire. Il ne faut jamais, en société, parler bas à l'oreille de quelqu'un et rire ensuite; cela peut être pris pour une moquerie et vexer vivement. Il ne faut pas non plus s'approcher trop de la personne avec laquelle on parle.

Il faut choisir, pour se retirer, le moment opportun, laisser son siège où il se trouve et ne pas le déplacer, saluer, comme en entrant, d'abord la maîtresse de maison, puis les autres personnes; on n'échange une poignée de main qu'avec celles que l'on connaît particulièrement ou avec lesquelles on est entré en conversation dans le cours de la visite.

BLANCHE MAYÓR.

CALCUL ORAL

Degré intermédiaire. (Suite de la leçon contenue dans le n° 25.)

13. Un marchand a vendu 4 pièces de 9 m. et 2 de 10 m. Combien de m. a-t-il vendus? (56 m.)
 14. Un voyageur a dépensé pendant une semaine qu'a duré son voyage, 5 jours à 9 fr., et les deux autres à 15 fr. Combien en tout? (75 fr.)
 15. Un wagon de chemin de fer a 8 bancs à 3 places et 8 à 2. Combien de places assises? (40 pl.)
 16. Louis a acheté 5 timbres de 15 ct. Il paye avec une pièce de 1 fr. Combien lui rend-on? (25 ct.)
 17. Il me manque 7 pièces de 5 fr. pour avoir 100 fr. Combien ai-je? (65 fr.)
 18. Un petit garçon qui fait des commissions a retiré pendant chacun des 12 mois de l'année 7 fr. Combien lui manque-t-il pour avoir 9 pièces de 10 fr.? (6 fr.)
 19. Un boulanger à qui on commande 8 douzaines de petits pains en a déjà fait 7×9 . Combien lui en faut-il encore? (33)
 20. Quel est le double de 18, plus le triple de 12? (72)

M., à L.

ARITHMÉTIQUE

Solution du problème pour les maîtres, n° 27 de l' « Éducateur ».

Le nombre total des diviseurs d'un nombre N est égal au produit des exposants des facteurs premiers augmentés chacun d'une unité :

$$\text{Nombre des diviseurs de } N = (x + 1) (y + 1) (z + 1)$$

En divisant par 2 nous diminuons le produit de 1 (y + 1) (z + 1) et nous pouvons poser :

$$\begin{aligned} (1) \quad & (y + 1) (z + 1) = 6; \text{ puis en raisonnant de même} \\ (2) \quad & (x + 1) (z + 1) = 10 \\ (3) \quad & (x + 1) (y + 1) = 15 \end{aligned}$$

$$\text{Le produit des 3 équations} = (y + 1)^2 (x + 1)^2 (z + 1)^2 = 900$$

$$(4) \quad (x + 1) (y + 1) (z + 1) = 30$$

Nous divisons l'équation (4) par (1) (2) et (3) et nous avons :

$$\begin{aligned} (x + 1) &= 5 \text{ donc } x = 4 \\ (y + 1) &= 3 \text{ donc } y = 2 \\ (z + 1) &= 2 \text{ donc } z = 1 \end{aligned}$$

$$\text{d'où } N = 2^4 \times 3^2 \times 5 = 720$$

Fernand LANDRY, instit., La Chaux-de-Fonds.

Reçu encore des solutions exactes de MM. Samuel Mingard, l'Abergement; Ch. Voillat, Le Landeron; W. Miauton, Fontaines; E. Chambaz, Lussery; E. Fankhauser, Morcles; Alb. Chessex, Pully; P. Rousseil (3^e classe, Ecole normale), Savuit sur Lutry.

VAUD

INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

Ecoles primaires

Places au concours

INSTITUTEURS. — **Crans** : fr. 1600, plus jardin, plantage et le bois nécessaire au chauffage de la salle d'école; 4 août. — **Mézères** : fr. 1600, plus logement, plantage et 6 s. bois. à charge du chauffage de la salle d'école: 4 août. — **Yverne** : (2^{me} école), fr. 1600, plus logement, jardin, plantage et 8 s. hêtre, à charge de chauffer la salle d'école; 8 août. — **Boussens** : fr. 1600, plus logement, jardin, plantage et 4 s. bois, à charge de chauffer la salle d'école; 11 août. — **Romanel - Morges** : fr. 1600. logement, jardin, platage et bois nécessaire au chauffage de la salle d'école; 11 août.

INSTITUTRICES. — **Gossens** : fr. 900, plus logement, plantage, 4 s. bois et 50 fagots pour le chauffage de la salle d'école; 4 août. — **Renens** : fr. 1000; augmentation de 50 fr. tous les 3 ans, après 5 ans de service dans la commune. Le titulaire devra habiter la commune; 4 août. — **Provence** : fr. 1000 et autres avantages légaux, ainsi que 2 s. et 100 fagots de hêtre à l'usage de l'institutrice; 11 août. — **Ste-Croix** (classe mixte) : fr. 1000 et autres avantages légaux; 8 août. — **Vevey** : fr. 1600 à 2020, suivant années de service dans le canton et pour toutes choses; 15 août.

NOMINATIONS

Dans sa séance du 23 juillet 1911, le Conseil d'Etat, faisant suite aux décisions du Grand Conseil concernant la création à la Faculté de droit d'une Ecole des hautes études commerciales, a chargé :

1. M. L. Morf, professeur extraordinaire, de l'enseignement de la technique commerciale, de la comptabilité publique et des mathématiques financières, et

2. M. G. Paillard, professeur extraordinaire, de celui de l'économie commerciale;

3. En outre, il a éonfié à M. de Cérenville, professeur extraordinaire à la Faculté de droit, l'enseignement de la législation et de la science des assurances.

Cette école, que la Confédération subventionne, s'ouvrira le 15 octobre prochain.

Ensuite de la démission de M. C. Biaudet, directeur du Gymnase classique et maître de français dans cet établissement, le Conseil d'Etat a nommé, en qualité de directeur, M. Ch. Gilliard, maître d'histoire, et comme maître de français, M. Benjamin Vallotton.

PROTESTANTS DISSÉMINÉS

Un concours est ouvert pour la repourvue du poste de premier régent à l'école de Bulle, jusqu'au 20 août 1911.

S'adresser pour conditions et renseignements à **M. Méan**, ancien pasteur, avenue Davel, n° 8, **Lausanne**. H13539L

2^{me} Cours de vacances

DE LANGUE ALLEMANDE

(20 juillet ou 1^{er} septembre) donné par **Mme Büchler, inst. sec.**, rue Monbijou 12, **Berne**.

Meill. réf. Programme sur demande.

(H5231Y)

Les Machines à coudre SINGER

ont obtenu à

L'Exposition universelle de Bruxelles 1910
1^{er} Grand Prix

(LA PLUS HAUTE RÉCOMPENSE)

*Cette nouvelle et importante
distinction confirme leur*

SUPÉRIORITÉ ABSOLUE

LES MACHINES A COUDRE SINGER

ont également reçu les

Plus Hautes Récompenses (Grands Prix)
aux Expositions universelles de

PARIS
(1878-1889-1900)

St-LOUIS (E. U. A.)
(1904)

MILAN
(1906)

Grandes facilités de paiement — Escompte au comptant
Machines confiées à l'essai.

COMPAGNIE SINGER

Casino-Théâtre LAUSANNE Casino-Théâtre

Direction pour la Suisse :

Rue du Marché, 13, GENÈVE

Seules maisons pour la Suisse romande :

Bienne, rue de Nidau, 43.

Ch.-d.-Fonds, r. Léop.-Robert 37.

Delémont, rue des Moulins, 1.

Fribourg, rue de Lausanne, 64.

Lausanne, Casino-Théâtre.

Martigny, maison de la Poste

Montreux, Grand'rue, 73

Neuchâtel, rue du Seyon.

Nyon, rue Neuve, 2.

Vevey, rue du Lac, 11.

Yverdon, vis à-vis du Pont-Gleyre.

Systemes
brevetés.

MOBILIER SCOLAIRE HYGIÉNIQUE

Modèles
déposés

Ancienne Maison

A. MAUCHAIN

Jules RAPP successeur
GENÈVE

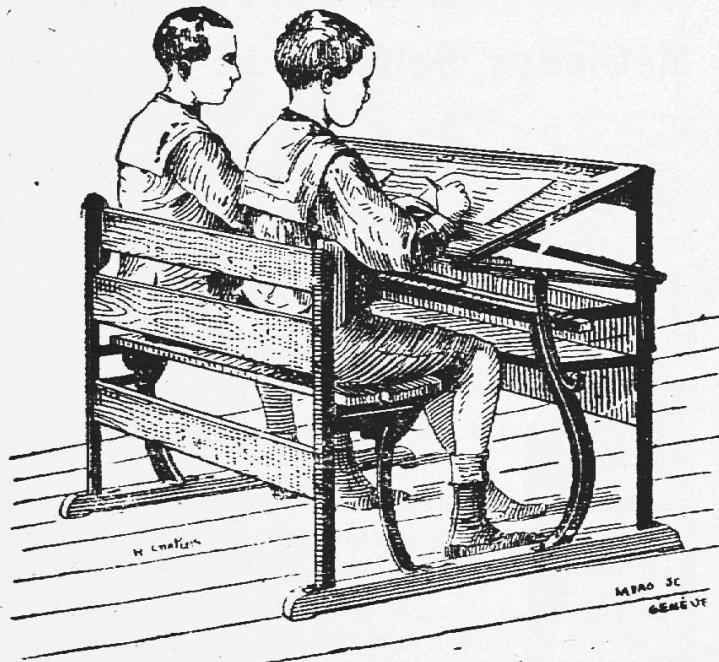
Médailles d'or.

Paris 1885 Havre 1893
Paris 1889 Genève 1896
Paris 1900

Les plus hautes récompenses
accordées au mobilier scolaire.

Recommandé par le Département
de l'Instruction publique.

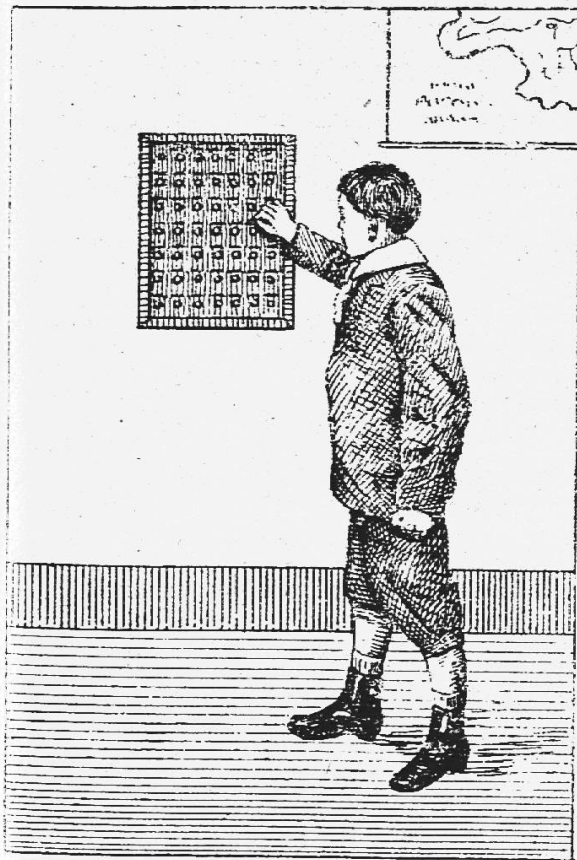
Attestations et prospectus
à disposition.



TABLES D'ÉCOLE

en fer forgé et bois verni à 35 fr. et 42 fr. 50 s'adaptant à toutes les
tailles, mouvement facile, sans bruit et sans danger pour les enfants.

FABRICATION DANS TOUTE LOCALITÉ



COFFRE-FORT-ÉPARGNE

« FIX » breveté.

Ce Coffre-fort-épargne est un petit meuble en fer se fixant au mur, établi spécialement pour faciliter et favoriser l'épargne scolaire et compléter le matériel d'enseignement ; il contient un nombre de casiers égal au nombre des élèves d'une classe, et se ferme au moyen de deux clefs différentes dont l'une est en mains du maître ou de la maîtresse et l'autre dans celles du directeur ou de l'autorité scolaire.

Le coffre-fort-épargne « FIX » est un excellent moyen d'éducation ; l'élève qui possède un casier personnel, constamment à sa disposition, peut faire son épargne en tout temps et économiser ainsi les plus petites sommes dont il dispose. Il supprime les inconvénients et la perte de temps occasionnés par la cotisation à époque fixe.

Recommandé
aux autorités scolaires.

Envoi d'échantillon à l'examen
et à l'essai.

Prix du coffre-fort : 65 francs.

Demandez le Catalogue Général gratis et franco.

Spécialité d'Ouvrages d'Enseignement Musical

Méthodes, Solfèges et toute Musique Instrumentale et Vocale

Orchestre - Fanfare - Harmonie - Chorale

- Fétis, F. J.* Manuel des Compositeurs, Directeurs de musique, Chefs d'Orchestre et de musique militaire. fr. 8.—
- Maréchal, H. et Parès, G.* Monographie universelle de l'Orphéon, Sociétés Chorales, Harmonies, Fanfares. fr. 3.50
- Reuchsel, A.* L'Art du Chef d'Orphéon (le codex des Sociétés malades; le Vademecum des autres.) fr. 3.—
- Roger-Ducasse.* Ecole de la dictée, 400 exercices gradués à l'usage des écoles primaires fr. 3.—
- Humbert, G.* Notes pour servir à l'étude de l'histoire de la musique. fr. 2.50
- Klingenberg, H.* Théorie élémentaire et pratique de l'art du Chef d'Orchestre, du Directeur de musique d'harmonie, de fanfare et de Société Chorale. fr. 1.—
- Kælla, A.* Exercices de chant, adoptés au Conservatoire de musique. fr. 2.—
- » Théorie de la musique, adoptée au Conservatoire de musique. fr. 1.—
- Pilet, W.* Théorie élémentaire de la musique et premiers principes de l'harmonie. fr. 1.—
- Lauber, L.* Cours complet de Solfège, pratique et gradué, en 2 cahiers fr. 1.—
- » A. B. C. de la musique, contenant les notions élémentaires de l'enseignement musical, d'après les principes de la méthode Frœbel. fr. 1.50
- Masset, H.* Exercices de chant, méthodiquement gradués (3^{me} édition) fr. 2.50
- Dureau, Th.* Cours théorique et pratique d'Instrumentation et d'Orchestration, à l'usage des Sociétés de musique instr., Harmonies et fanfares.
- 1^{er} Vol. Instrumentation, fr. 8.— ; 2^{me} vol. Orchestration Fanfares, fr. 7.—
- Soullier Ch.* Dictionnaire complet de musique. fr. 2.50
- Mayor, Ch.* — **A Prima Vista**, solfège choral pour voix d'hommes, avec exercices de lecture à vue, 1^{re} partie : comprenant 30 chœurs (sans paroles) dans les tonalités majeures jusqu'à 3 dièses et 3 bémols, avec modulations aux tons voisins (préparation aux concours). fr. 1.35
- 2^e partie : comprenant des chœurs plus développés, dans toutes les tonalités, avec modulations aux tons éloignés et emploi des mesures simples et composées. (En préparation.)
- Bayer, J.* Manuel de Pédagogie musicale pratique.
- 1^{er} vol. : Pédagogie orale. — Leçons au tableau noir, fr. 4.—
- 2^{me} vol. : Pédagogie écrite. — Compositions écrites, fr. 5.—
- » Vade-Mecum du Directeur de Sociétés Chorales, fr. 4.—
- Combarieu, J.* Le Chant Choral; cours élémentaire et moyen à l'usage des écoles primaires, fr. 1.50
- Marcaillou, G.* L'art de composer et d'écrire la musique légère (danses) fr. 5.—
- Declercq.* Cours pratique de transposition, d'accompagnement et de lecture à vue à l'usage de tous les musiciens, fr. 4.—
- Berger, A.* Théorie scientifique du violon, fr. 3.50
- Kæckert, G.* Les principes rationnels de la technique du violon, fr. 2.15
- Berthoud, E.* Cours pratique de gymnastique spéciale des doigts, du poignet et du bras pour faciliter l'étude du violon, fr. 2.70

FÆTISCH Frères (S. A.) Editeurs

Lausanne — Vevey — Neuchâtel — Paris.

DIEU

HUMANITE

PATRIE

XLVII^{me} ANNÉE. — Nos 32-33

LAUSANNE — 19 Août 1911.



L'EDUCATEUR

(-EDUCATEUR-ET-ECOLE-REQUIS-)

ORGANE

DE LA

Société Pédagogique de la Suisse romande

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Rédacteur en Chef :

FRANÇOIS GUEX

Directeur des Ecoles normales du canton de Vaud, Professeur de pédagogie
à l'Université de Lausanne.

Rédacteur de la partie pratique :

JULIEN MAGNIN

Instituteur, Avenue d'Echallens, 30.

Gérant : Abonnements et Annonces :

CHARLES PERRET

Professeur, Avenue de Morges, 24, Lausanne.
Editeur responsable.

COMITÉ DE RÉDACTION :

VAUD : H. Gailloz instituteur, Yverdon.

JURA BERNOIS : H. Gobat, inspecteur scolaire, Delémont.

GENÈVE : W. Rosier, conseiller d'Etat.

NEUCHÂTEL : L. Quartier instituteur, Boudry

PRIX DE L'ABONNEMENT : Suisse, 5 fr.; Etranger, 7 fr. 50.

PRIX DES ANNONCES : 30 centimes la ligne.

Tout ouvrage dont l'*Educateur* recevra deux exemplaires
aura droit à une annonce ou à un compte-rendu, s'il y a lieu.

On peut s'abonner et remettre les annonces :

LIBRAIRIE PAYOT & Cie, LAUSANNE



Editions classiques ATAR, Genève

VIENNENT DE PARAÎTRE :

- Appuhn, Charles*, prof. **Éléments de morale sociale**. 1 vol. in-16, 230 pages. fr. 2.—
- Appuhn, Charles*, prof. **Lectures de morale personnelle**. Vol. in-12, 280 pages. fr. 2.—
- Brisset, L.* **Sciences physiques et naturelles**. 1 vol. in-16, 456 pages ; nombreuses illustrations. fr. 2.50
- * *Carnoy, H.*, prof. **Le docteur Cornélius**. Voyages, aventures et mésaventures d'un savant chez les Sioux. Illustré par P. Kauffmann. fr. 3.50
- Denis, Jules*. **Manuel d'enseignement antialcoolique**. Vol. in-16, cartonné, illustré de 77 figures et de 8 planches lithographiques, nouv. édition. fr. 2.—
- Lacabe-Plasteig*. **Géométrie expérimentale** appliquée aux travaux de la femme. Coupe, Couture, Dentelle, Dessin, Ouvrages de fantaisie. 1 vol. 250 pages ; nombreuses illustrations. fr. 3.—
- L'Homme, Mme*. **Cours de travail manuel**. Coupe, Couture, Lingerie, Modes, Travaux d'Art. Vol. in-16, 220 pages ; nombreuses illustrations. fr. 2.—
- Malapert-Paulin*, prof. **Leçons de philosophie**. Tome I: Psychologie. 1 vol. in-8, 490 pages. fr. 5.—
- Malapert-Paulin*, prof. **Leçons de philosophie**. Tome II: Morale, Logique, Métaphysique. 1 vol. in-8, 590 pages. fr. 5.—
- Marti et Mercier*. **Livre de lecture** à l'usage des écoles primaires de Genève, degré supérieur. 106 illustrations. fr. 3.—
- Massoulier, Pierre*, prof. **Cours de chimie**. Tome I. 1 vol. de 300 pages ; nombreuses illustrations. fr. 2.75
- Massoulier, Pierre*, prof. **Cours de chimie**. Tome II. 1 vol. de 420 pages ; nombreuses illustrations. fr. 3.50
- Mermet, A.*, prof. **Exercices pratiques de chimie**. Tome I. 1 vol. in-8 de 800 pages avec 378 figures. fr. 9.—
- Mermet, A.*, prof. **Exercices pratiques de chimie**. Tome II. 1 vol. in-8 de 900 pages ; nombreuses illustrations. fr. 9.—
- Pellat, H.*, et *P. Sacerdote*, prof. **Cours de physique**. Tome I. 1 vol. in-8, 400 pages ; nombreuses illustrations. Notions préliminaires et pesanteur ; équilibre des liquides et des gaz ; chaleur. fr. 3.50
- Pellat, H.*, et *P. Sacerdote*, prof. **Cours de physique**. Tome II. 1 vol. in-8, 550 pages ; nombreuses illustrations. Optique, électricité et magnétisme. fr. 4.—
- Pellat, H.*, et *P. Sacerdote*, prof. **Cours de physique**. Tome III. 1 vol. in-8, 420 pages ; nombreuses illustrations. Chute des corps, Unités, Notions de thermodynamique, Changements d'états, Généralités sur les mouvements vibratoires, Phénomènes périodiques en acoustique, optique et électricité. fr. 3.50
- Roy, Mme*, prof., et *Malapert*, prof. **Psychologie appliquée à la morale et à l'éducation**. 1 vol. in-8, 272 pages. fr. 3.50

* Fait partie de la Collection « MA JOLIE BIBLIOTHÈQUE ».

Envois franco par retour du courrier.

BRASSERIE SPINNLER

MORAT

Grands jardins ombragés avec belle vue sur le lac, pour écoles et sociétés.

On accepte des pensionnaires. Prix de pension, chambre comprise

H 2799 F

Fr. 4.50.

Librairie Payot & Co., Lausanne.

DERNIÈRES NOUVEAUTÉS

- Annuaire de l'Instruction publique en Suisse 1911** publié par François Guex, Directeur des Ecoles Normales du Canton de Vaud, Professeur de Pédagogie à l'Université de Lausanne. 1 vol. (in-8°).
- Spreng-Sautebin** Géographie Economique de la Suisse, illustrée de 30 gravures, cartes, plans et tableaux graphiques en noir et en couleur fr. 2.—
- Paul Maillefer.** Abrégé d'histoire générale à l'usage de l'Enseignement secondaire et primaire supérieur. Ouvrage illustré de 100 gravures en noir et de 8 cartes en couleur. fr. 2.50
- E. Küpfer.** Eléments d'Instruction civique à l'usage des Ecoles Secondaires du Canton de Vaud. fr. —.90
- Constant Dutoit.** Cours élémentaire de Physique à l'usage de l'enseignement secondaire, avec 190 figures fr. 2.50
- Ami Simond.** Les Verbes français conjugués sans abréviation fr. — .75
- Docteur Albert Barraud.** Les oreilles de nos enfants. Résultats de l'examen oto-rhino-laryngologique des enfants des Ecoles primaires de Lausanne fr. 1.—.

Société suisse d'Assurances générales sur la vie humaine à ZURICH

Assurance avec ou sans participation aux bonis d'exercice. Coassurance de l'invalidité.

Tous les bonis d'exercices font retour aux assurances avec participation.

Assurance de risque de guerre sans surprime. — Police universelle

Excédent total disponible plus de fr. 15.993.000.

Fonds total plus de fr. 121.827.000. Assurances en cours plus de fr. 237.107.000

Par suite du contrat passé avec la Société pédagogique de la Suisse Romande, ses membres jouissent d'avantages spéciaux sur les assurances en cas de décès qu'ils contractent auprès de la Société suisse d'Assurances générales sur la vie humaine.

Afin d'introduire ma

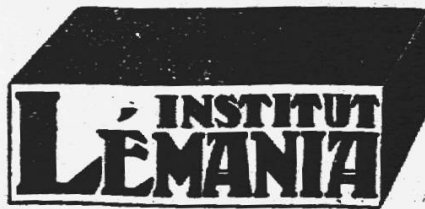
MACHINE à LAVER LE LINGE

à Fr. 21. — à la fois dans tous les ménages, je me suis décidé de l'envoyer à l'essai, au prix avantageux ci-dessus. — Rien à payer à l'avance! Faculté de retour en cas de non convenance. Trois mois de crédit! La machine se paie par l'usage au bout de peu de temps, grâce à l'économie sur le savon et n'attaque pas le linge. Facile à manier, elle produit davantage et est plus solide qu'une machine de 70 fr. Des milliers d'attestations à disposition! Construite en bois et non en fer-blanc, cette machine est indestructible. Tout en facilitant énormément le travail, elle est très économique. Ecrire de suite à

PAUL-ALFRED GÖBEL, BASEL

Lenzgasse 15 — Case postale Fil : 12

Des représentants sont demandés partout. Désigner dans les commandes la station de chemin de fer la plus proche. D. V. 93 g.

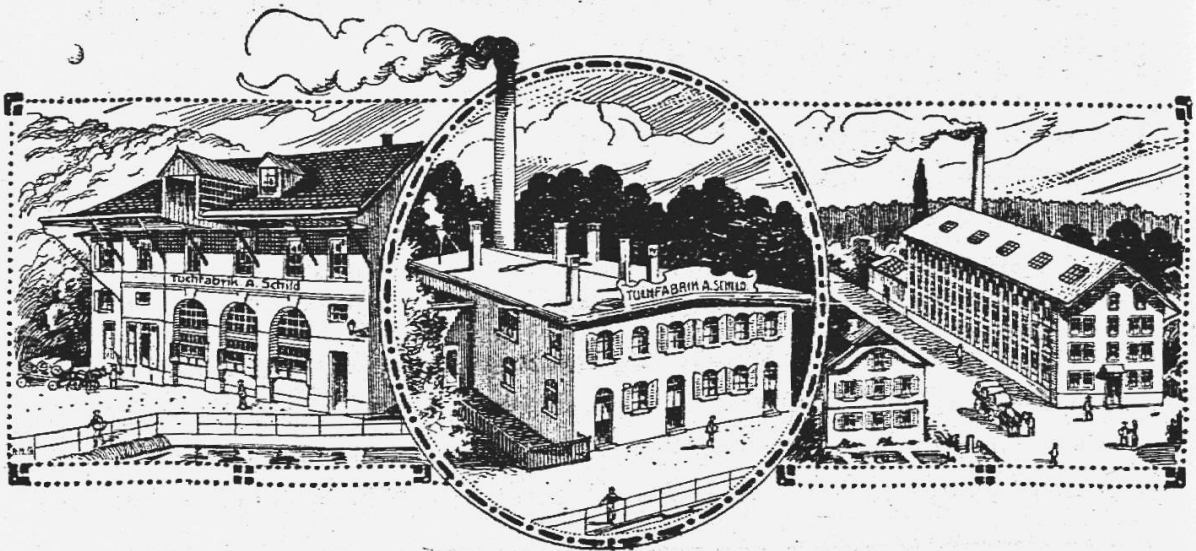


Lausanne, 5, Avenue de la Harpe

Préparation **approfondie** et rapide
aux **BACCALAURÉATS** (scientifique et classique),
à la **MATURITÉ FÉDÉRALE**
et au **POLYTECHNICUM FÉDÉRAL**,

300 élèves en 2³/₄ ans, 95 % de succès

La Fabrique de draps A. SCHILD BERNE



Environ 100 ouvriers -- Fondée en 1866 -- Installations modernes

manufacture les effets de laine tricotés ou tissés et fournit des étoffes solides pour hommes, dames et jeunes gens. Demandez tarifs et échantillons.

N. B. — La fabrique n'expédie que des draps manufacturés dans ses établissements. Elle possède des machines spéciales pour préparer les effets de laine.

PROTESTANTS DISSÉMINÉS

Un concours est ouvert pour la **repourvue** du poste de **premier régent** à l'école de **Bulle**, jusqu'au **20 août 1911**.

S'adresser pour conditions et renseignements à **M. Méan**, ancien pasteur, avenue Davel, n° 8, **Lausanne**. H13539L